



N°.....85..... ONCA/DRHS/DRH/SDRH

Rabat, le.....0-9 JAN. 2020

DECISION

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE NATIONAL DU CONSEIL AGRICOLE

- Vu la loi n° 58-12 portant création de l'Office National du Conseil Agricole, promulguée par le dahir n°1-12-67 du 4 Rabii I 1434 (16 Janvier 2013),
- Vu le statut du personnel de l'Office National du Conseil Agricole ;
- Vu l'Organigramme de l'Office National du Conseil Agricole tel qu'il a été modifié et complété ;
- Vu le Décret n° 2.11.681 du 28 hija 1432 (25 novembre 2011) relatif aux modalités de nomination des Chefs de Division et de Service dans les Administrations publiques
- Vu la circulaire du chef de gouvernement n° 7/2013 en date de 18 jourmada 2 1434 (29 avril 2013) relative à la nomination aux postes de responsabilité au niveau des Etablissements publics ;

DECIDE

ARTICLE 1 : L'Office National du Conseil Agricole annonce l'ouverture des candidatures pour pouvoir au poste de Chef du Service Planification Opérationnelle relevant de la Direction des Opérations de l'ONCA ;

ARTICLE 2 : Les candidatures sont ouvertes aux cadres nationaux relevant des Services de l'Etat, des Etablissements et entreprises publics et des collectivités territoriales, dont les statuts du personnel prévoient la possibilité de leur détachement auprès des Etablissements publics ; Les candidats doivent justifier des conditions suivantes :

- ✓ Etre classés au moins au grade d'administrateur de 2ème grade ou d'ingénieur d'Etat ou dans un grade assimilé ;
- ✓ Disposer, d'au moins, d'un diplôme permettant d'accéder au grade d'administrateur de troisième grade ou à un grade assimilé ;
- ✓ Justifier, d'au moins, deux (2) années de service en tant que titulaire ;
- ✓ Avoir une expérience confirmée en relation avec les missions du poste ;

Aussi l'appel à candidatures est ouvert aux agents titulaires relevant de l'ONCA remplissant les conditions suivantes :

- ✓ Etre classé au grade d'administrateur 3eme grade ou à des grades équivalents ayant un indice similaire,



- ✓ Disposer au moins de 15 ans de service dont au moins 4 ans en qualité de grade d'administrateur 3eme grade, ou à des grades équivalents.

ARTICLE 3 : Les missions et les attributions du poste à pourvoir sont présentées dans la fiche de poste jointe à cet avis ;

ARTICLE 4 : Les candidats désirant postuler au poste sus indiqué doivent présenter un dossier en cinq (05) exemplaires, regroupant les pièces suivantes :

- 1) Une demande de candidature portant obligatoirement l'avis favorable de l'Administration d'origine ainsi que l'avis du supérieur hiérarchique sur les compétences du candidat, y compris pour les candidats faisant partie du personnel de l'ONCA ;
- 2) Un CV mentionnant les compétences du candidat, son parcours professionnel et les postes qu'il a occupé auparavant ;
- 3) Une copie de la carte d'identité nationale ;
- 4) Toutes les pièces justificatives des conditions demandées pour occuper le poste en question ;
- 5) Un programme de travail et la méthodologie proposés par le candidat pour une gestion optimale du poste en question ;

NB : Les candidats qui seront présélectionnés sont appelés à présenter leurs programme de travail et leurs visions stratégiques pour le poste devant la commission de sélection.

ARTICLE 5 : Les dossiers de candidature doivent être déposés au secrétariat de la Direction des Ressources Humaines et Support relevant de l'ONCA située à l'Avenue Mohamed Belarbi Alaoui, en face de la Mosquée Lalla Soukayna ou envoyés par voie postale à l'adresse : BP 6672, Avenue Mohamed Belarbi Alaoui Rabat-Instituts, **au plus tard, le 27/01/2020 à 16h.**

ARTICLE 6 et DERNIER : Cette décision est publiée dans le site www.emploi-public.ma et sur le site officiel de l'ONCA: onca.gov.ma

✱
✓ ✱

Le Directeur Général de l'Office
National du Conseil Agricole

BAHALLI Naouad



Direction des Opérations

Division de la planification opérationnelle et pilotage du conseil agricole

Intitulé du poste	<i>Chef de Service de la planification opérationnelle</i>
Rattachement hiérarchique	Division de la Planification Opérationnelle et Pilotage des opérations du conseil agricole
Missions et attributions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Planifier les activités du conseil agricole public et privé; ▪ Décliner le Plan d'Action Régional du conseil agricole en un plan d'action opérationnel; ▪ S'assurer de l'adéquation entre besoins en conseillers agricoles requis pour la mise en œuvre du plan d'action opérationnel et l'allocation des ressources; ▪ Planifier les activités du projet de modernisation du réseau local de conseil agricole; ▪ Suivre et renforcer l'organisation de la profession des conseillers agricoles privés; ▪ Contribuer à la mise en place du répertoire régional des conseillers agricoles privés; ▪ Assurer la gestion interne de son équipe.
Compétences requises	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaissances en matière de planification; ▪ Connaissances du secteur agricole et du conseil agricole; ▪ Pro-activité et capacité d'anticipation; ▪ Capacités d'analyse et de synthèse; ▪ Sens d'organisation et de méthodes; ▪ Capacité d'écoute et d'empathie; ▪ Esprit critique et sens aigu du résultat

